



Leïla, 43 ans

“ *Mariée et mère de 2 enfants, son aîné vient de décrocher le bac et s’apprête à entrer dans une grande école... Mais son mari, suite à une longue maladie, n’est plus en mesure de travailler... Va-t-elle pouvoir financer les études de son fils?* ”

VOTRE SÉCURITÉ FINANCIÈRE EN CAS D’INVALIDITÉ ⁽³⁾

- La **rente** est versée jusqu’à votre départ en retraite ou au plus tard vos 67 ans. Cette **rente** vient en complément de celle de la Sécurité Sociale et vous permet de maintenir votre niveau de vie.

OU

- Le versement d’un **capital** en cas d’invalidité.

LE + AXA

- **Utilisation du barème des accidents de travail de la Sécurité Sociale pour apprécier le taux d’invalidité.**

(3) Selon les clauses et les conditions du contrat.

Votre interlocuteur AXA

Entreprise Responsable, AXA France développe depuis plusieurs années des produits d’assurance à dimension sociale et environnementale.

* Ces services sont des preuves de nos engagements

AXA Votre SERVICE

Vous parler clairement, vous conseiller simplement, être présent dans les moments importants et être en permanence à votre écoute. Vous offrir en résumé plus de sérénité.

Retrouvez nos services sur axa.fr/axavotreservice
Comparez-les sur quialemeilleurservice.com

Rejoignez-nous sur  facebook.com/axavotreservice
axa.fr  twitter.com/axavotreservice

AXA France Vie. Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 e - 310 499 959 R.C.S. Nanterre - AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d’Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l’Arche 92727 Nanterre Cedex **Entreprises régies par le Code des Assurances**. ANPERE (Association Nationale pour la Prévoyance l’Épargne et la Retraite) : Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 - Siège : Immeuble AXE ETOILE - 103 -105 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre.

Prévoyance des Particuliers

S’il m’arrivait un accident ou une maladie importante, ma famille serait-elle protégée... un peu, beaucoup, pas du tout ?



Avizen

En cas de décès :
un capital versé à vos proches
ou une rente éducation
pour vos enfants

Ref : 966593 01.2014 - AGI - A - J - Crédit photos : Getty images



Virginie et Louis, 28 et 31 ans

“ A la naissance de leur 1^{er} enfant, il y a 6 mois, leur vie a changé. Ils se sont mis à se poser beaucoup de questions, par exemple, sur ce qu'elle deviendrait si l'un des 2 devait disparaître... Et là, le doute : peut-on continuer à élever correctement son enfant en étant seul, avec un revenu et sans capital de côté ? ”

“ Il est employé dans un commerce alimentaire. Elle est en congé parental. Mais suite à un grave accident de moto, il a dû être hospitalisé et suivre une rééducation. Comment le couple va-t-il pouvoir continuer à faire face avec un niveau de vie réduit de moitié ? ”



Karim, 32 ans

VOTRE GARANTIE SÉRÉNITÉ EN CAS DE DÉCÈS⁽¹⁾

- Un **capital en cas de décès** (suite à une maladie ou à un accident) pour aider votre famille à payer les frais liés au décès. En cas d'invalidité permanente totale, le capital vous est versé. Possibilité de doubler le capital en cas de décès par accident.
- Une **rente éducation mensuelle** pour financer les frais de scolarité et les études de vos enfants, versée jusqu'aux 26 ans des bénéficiaires, sans condition d'études.

→ une rente majorée de + 25 % entre 12 et 17 ans et de + 50 % entre 18 et 26 ans

LE + AXA

- Pour les enfants handicapés, la rente éducation est versée durant toute leur vie.

VOTRE NIVEAU DE VIE PRÉSERVÉ EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL⁽²⁾

- Le **versement d'indemnités journalières** en complément de celles versées par la sécurité sociale.
- Le **maintien de vos ressources pendant 3 ans** afin de garantir votre indépendance financière et celle de votre famille. Les indemnités journalières peuvent être complétées par une garantie rente d'invalidité afin de maintenir vos ressources jusqu'à votre retraite.

LE + AXA

- Le choix de plusieurs durées de franchise selon vos besoins et votre budget.

AXA Votre SERVICE

Parce que notre mission est de toujours mieux vous protéger, nous vous accompagnons jour après jour grâce aux services inclus dans votre contrat Avizen.

Vous gardez l'esprit tranquille, vous mettez votre famille à l'abri en cas de décès.

* AIDE EN CAS D'HOSPITALISATION

En cas d'hospitalisation imprévue de plus d'un jour, nous prenons en charge *les frais de garde de vos enfants, d'aide ménagère ou de déplacement d'un proche* pour faciliter votre quotidien.

* CONSEILS EN CAS DE DÉCÈS

Nous mettons à disposition de vos proches *des conseils personnalisés* pour l'organisation des obsèques et les questions juridiques qui se posent.

QUI MIEUX QUE VOTRE INTERLOCUTEUR AXA PEUT VOUS AIDER ?

Les garanties prévues dans votre contrat AVIZEN sont réajustables à tout moment, en fonction de l'évolution de votre situation (âge des enfants, niveau d'épargne, ...).

Parlez-en avec votre interlocuteur AXA !

(1) Selon les clauses et les conditions du contrat.

(2) Selon les clauses et les conditions du contrat.